

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

COMPTE RENDU DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-huit, le mardi 18 décembre 2018 à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mercredi 12 décembre 2018.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16
ÉTAIENT PRÉSENTS : 14
AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 14

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BREPIN, Vice-présidents, Marcel PETRE, Joseph DESQUESNE, Christian VENGEONS, membres du bureau

Étaient absents excusés : Christian GABRIEL, Christophe LE BOULANGER.

Étaient absents :

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

TABLE DES MATIÈRES

ADMINISTRATION GENERALE.....	3
DECISION 20181218-1 : AG_Modification de l'ordre du jour.....	3
CADRE DE VIE.....	3
DECISION 20181218-2 : CDV_Logement : Subventions dans le cadre du protocole "Habiter mieux" Inhari.....	3
DECISION 20181218-3 : CDV_Appel à projets ateliers numériques intergénérationnels : Dépôt d'un dossier 2019 ..	4
TOURSIME CULTURE.....	5
INFORMATION : TC_Saison culturelle PBI et AIPOS : Mise en place de salles.....	5
ENFANCE JEUNESSE.....	5
DECISION 20181218-4 : EJ_Fête du jeu : Renouvellement pour l'année 2019.....	5
RESSOURCES HUMAINES.....	6
DECISION 20181218-5 : RH_Organisation du Pôle Direction : Poste assistant de direction.....	6
DECISION 20181218-6 : RH_Organisation du pôle de Villers-Bocage : Assistant développement économique	8
DECISION 20181218-7 : RH_Organisation du pôle de Villers-Bocage : Service à la population_Point info 14.....	9
RESSOURCES HUMAINES.....	10
INFORMATION 20181218 : RH_Recrutement d'un stagiaire.....	10
INFORMATION 20181218 : RH_Organisation du pôle déchets : Recrutement.....	10
INFORMATION 20181218 : RH_Evolution de l'organigramme.....	10
VOIRIE-BÂTIMENTS-SENTIERS.....	10
INFORMATION 20181218 : VBS_Voirie : Enrobé à froid (nid de poule).....	10
PROSPECTIVE ET ANIMATION TERRITORIAL.....	11
INFORMATION 20181219 : PAT : Report des ateliers PCAET.....	11
INFORMATION 20181219 : PAT : ZA Val d'Array : Phasage travaux pour dossier de subvention région.....	11
INFORMATION 20181219 : PAT_31 Rue de Vire : Extension des locaux administratifs.....	11
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	12
INFORMATION 20181218 : DEV_31 rue de Vire "Validation de la phase APS : Extérieur ; accueil entreprise "	12
INFORMATION 20181218 : DEV_Prébo'CAP : Aide Région.....	13
INFORMATION 20181218 : DEV_ZA Val d'Array : Validation de la phase PRO.....	14
QUESTIONS DIVERSES.....	14

ADMINISTRATION GENERALE

DECISION 20181218-1 : AG_MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le président sollicite l'autorisation de modifier l'ordre du jour en ajoutant et en retirant des points.

Demande d'ajout :

- **RH : DECISION** : RH_Organisation du Pôle de Villers-Bocage service à la population point info 14. L'information a été transmis par courriel le 13 décembre 2018
- **RH** : Évolution de l'organigramme si postes actés en bureau et si postes acceptés en comité technique (2019)
- **PAT** : ZA Val d'Arry : Phasage travaux pour dossier de subvention Région
- **PAT** : Report des ateliers PCAET lors de la mise en œuvre du plan (ateliers qui étaient prévus les 16 et 25 janvier)

Demande de retrait :

- **DECISION** : TC_Saison culturelle PBI et AIPOS : Mise en place de salles

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité (sans le vote de Madame SALMON),

DECIDE

ARTICLE 1 : D'AUTORISER la modification des différents points cités ci-dessus à l'ordre du jour (décision et informations).

ARTICLE 2 : D'ADRESSER la présente décision à la Sous-Préfecture de VIRE.

9h21 : Arrivée de Madame Christine SALMON

CADRE DE VIE

DECISION 20181218-2 : CDV_LOGEMENT : SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROTOCOLE "HABITER MIEUX" INHARI

Contexte :

Monsieur le Vice-Président rappelle que le protocole « Habiter Mieux » s'inscrit dans la dynamique de la transition énergétique. Le dispositif permet de financer les travaux de rénovation avec les aides aux travaux de l'Anah.

Inhari accompagne ainsi les usagers dans leurs projets de rénovation : économie d'énergie, adaptation à la perte d'autonomie, etc.

- **Permanences** :
 - Point Info 14 de Les Monts d'Aunay (Aunay-sur-Odon) : le 1^{er} vendredi du mois, de 10h à 12h
 - Point Info 14 de Caumont-sur-Aure (Caumont-L'Éventé) : le 3^{ème} vendredi du mois, de 10h à 12h
 - Point Info 14 de Villers-Bocage : le 2^{ème} mardi du mois, de 14h à 16h

Objectif : Autoriser le versement de ces aides pour les dossiers de Cahagnes, Aurseulles, Val-d'Arry et Les Monts-d'Aunay (2), préalablement reçus et éligibles aux aides de l'ANAH, afin d'améliorer plus rapidement l'habitat du territoire.

Monsieur Christian VENGEONS propose d'attirer l'attention sur la nécessité de relever les plafonds de ressources permettant l'éligibilité des foyers au dispositif.

Le travail en commission est à renforcer sur le territoire ex-VBI avec une mobilisation des maires pour se faire le relais du dispositif.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'AUTORISER le versement de l'aide financière à hauteur de 500 € par dossier, avec gain énergétique de 25%, après réalisation des travaux au titre du protocole « habiter mieux » aux personnes indiquées ;

ARTICLE 2 : DE VALIDER le versement des crédits ouverts au budget principal de l'Intercom ;

ARTICLE 3 : DE PRECISER que les montants sont inscrits au budget principal 2018 ;

ARTICLE 4 : D'AUTORISER Monsieur le Président à accomplir les démarches et formalités nécessaires à la réalisation de cette opération et la signature de tout document y afférent.

ARTICLE 5 : D'ADRESSER la présente décision à la Sous-Préfecture de VIRE.

DECISION 20181218-3 : CDV_APPEL À PROJETS ATELIERS NUMÉRIQUES INTERGÉNÉRATIONNELS : DÉPÔT D'UN DOSSIER 2019

Contexte :

Monsieur le vice-président rappelle que la communauté de communes a, depuis 2017, lancé des ateliers numériques intergénérationnels dans le cadre du dispositif du Département relatif à la « prévention de la perte d'autonomie chez les soixante ans et plus, vivant à domicile ».

En 2017, le Département a accordé une subvention d'un montant de 49 601 € (100% du montant demandé par PBI) :

- Ateliers sur Caumont-sur-Aure et Val-d'Arry (Noyers-Bocage), des groupes étant déjà en place.
- Partenariat avec l'association Anacrouses
- Gratuité des ateliers

En 2018, le projet a été soutenu à hauteur de 42 000 € (84.68% du montant demandé par PBI)

- Ateliers sur les communes de Caumont-sur-Aure, Val-d'Arry, Villers-Bocage et Les Monts-d'Aunay.
- Partenariat avec l'association Anacrouses
- Gratuité des ateliers

Il est proposé de répondre au prochain appel à projets qui sera lancé le 20 décembre 2018.

Le projet de l'association Anacrouses s'élève à 83 970 € et sollicite une subvention de 57 600 €.

Le bureau précise qu'au regard du taux de co-financement notifié par le Département, il conviendra de confirmer ou de réduire le budget Prévisionnel d'Anacrouses et le niveau de financement de la communauté de communes.

Objectif : Lutter contre l'isolement numérique chez les soixante ans et plus, vivant à domicile, en démystifiant l'outil numérique et en créant du lien social.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : DE REpondre à l'appel à projets relatif à la « prévention de la perte d'autonomie chez les soixante ans et plus, vivant à domicile » pour l'année 2019.

ARTICLE 2 : DE SOLLICITER la subvention auprès du Département.

ARTICLE 3 : DE PREVOIR les enveloppes nécessaires au budget principal 2019, en dépenses et en recettes, sur la base du taux de cofinancement du projet 2018.

ARTICLE 4 : DE REVENIR devant le conseil communautaire une fois la notification du département connue.

ARTICLE 5 : D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

ARTICLE 6 : D'ADRESSER la présente décision à la Sous-Préfecture de VIRE.

TOURSIME CULTURE

INFORMATION : TC_SAISON CULTURELLE PBI ET AIPOS : MISE EN PLACE DE SALLES

Il est fait état de l'avancement du dossier et des premières réflexions sur le recours à un prestataire pour l'installation des gradins et de l'acquisition de gradins transportables et/ou de gradins démontables.

Le bureau sera tenu au courant de l'avancée du dossier en janvier 2019.

Le point prévu initialement en décision passe en information et a fait l'état d'un retrait en début de bureau décisionnel.

ENFANCE JEUNESSE

DECISION 20181218-4 : EJ_FÊTE DU JEU : RENOUVELLEMENT POUR L'ANNÉE 2019

Contexte :

La Fête du Jeu est une manifestation intercommunale gratuite qui rassemble la population autour du jeu. Elle existe depuis 2009 sur le territoire.

Années	2016	2017	2018
Participants	200	370	480

Objectif : Accueillir cette manifestation en 2019 sur l'ouest du territoire.

Le service enfance-jeunesse a demandé aux communes de ce secteur de se faire connaître avant le 26 octobre, pour accueillir cette manifestation.

La mairie de Caumont-sur-Aure propose de l'accueillir le samedi 25 mai 2019 à Caumont-Sur-Aure (Caumont l'Éventé).

Rappel des implantations de la Fête du Jeu depuis 2009 :

Année	Commune
2009	Noyers-Bocage
2010	Noyers-Bocage
2011	Banneville-sur-Ajon
2012	Banneville-sur-Ajon
2013	Villy-Bocage
2014	Villy-Bocage
2015	Lingèvres
2016	Hottot-les-Bagues
2017	Anctoville (à la Ferme de d'Jo)
2018	Villers-Bocage



Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : DE. **RENOUVELER** l'organisation de la Fête du Jeu en 2019.

ARTICLE 2 : **DE VALIDER** l'organisation de la Fête du Jeu le samedi 25 mai 2019 à Caumont-Sur-Aure (Caumont l'Eventé).

ARTICLE 3 : **DE PREVOIR** les crédits nécessaires à la réalisation de cette manifestation sur le budget principal 2019.

ARTICLE 4 : **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

ARTICLE 5 : **D'ADRESSER** la présente décision à la Sous-Préfecture de VIRE.

RESSOURCES HUMAINES

DECISION 20181218-5 : RH_ORGANISATION DU PÔLE DIRECTION : POSTE ASSISTANT DE DIRECTION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2006 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale

Vu la décision n° 20181106-3 du bureau en date du 06 novembre 2018,

Monsieur le président rappelle :

- Que Madame Mathilde SICHEL, adjoint administratif principal 2^{ème} classe, a demandé sa mutation au SEROC à compter du 07 janvier 2019,
- La nécessité de procéder à son remplacement dans les meilleurs délais.

Rappel des missions principales de l'assistant de direction :

- Appui au Directeur/ à la directrice Général(e),
- Responsable du pôle assistant,
- Appui à la vie institutionnelle,
- Suivi des projets et activités de la direction.

Monsieur le président précise que Mme Charline FLAMBARD, rédacteur sera recrutée à compter du 22/12/2018 pour remplacer Mme Mathilde SICHEL, assistante de direction.

Ainsi, il convient de préciser la décision n° 20181106-3 du bureau en date du 06 novembre 2018 relative à la création du poste d'assistant de direction.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : **DE PRECISER** la décision n°20181106-3 du 06 novembre 2018,

ARTICLE 2 : **DE CREER** un poste à temps complet de rédacteur,

ARTICLE 3 : **D'AUTORISER** monsieur le président à recruter un agent titulaire ou non titulaire selon les dispositions de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2, (pour les besoins de continuité du service, les emplois permanents peuvent être occupés par des agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire),

ARTICLE 4 : **DE MODIFIER** le tableau des emplois,

ARTICLE 5 : **DE PRECISER** que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier de rédacteur,

ARTICLE 6 : **DE PRECISER** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la collectivité,

ARTICLE 7 : **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les documents afférents.

ARTICLE 8 : **D'ADRESSER** la présente décision à la sous-préfecture de VIRE.

DECISION 20181218-6 : RH_ORGANISATION DU PÔLE DE VILLERS-BOCAGE : ASSISTANT DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-2,
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
Vu décret n° 2014-79 du 29 janvier 2014 modifiant divers décrets relatifs à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale
Vu le décret n° 2016-594 du 12 mai 2016 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale
Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 20170927-66 en date du 27 septembre 2017 autorisant la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet pour accroissement temporaire d'activité pour renforcer le service développement économique,

Vu la date de fin de contrat de Monsieur Nicolas FÈVRE (au 28/01/2019),

Monsieur le président :

- Rappelle les missions principales du poste d'assistant développement économique :
 - Soutien administratif aux dossiers du service Développement Économique.
 - Accompagnement et appui technique au montage des projets d'entreprise : création, implantation, transmission/reprise, développement.
 - Gestion et animation des espaces dédiés aux entreprises (Prébo'Cap, Numéripôle, etc.) et prise de rendez-vous.
 - Soutien aux actions de communication et de valorisation.
- Précise :
 - Que le poste d'assistant développement économique est un besoin pérenne du service développement économique.

Considérant la proposition de M. le Président, approuvée par la commission Ressources en date du 07 décembre 2018.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité.

DECIDE

ARTICLE 1 : **DE CREER** un poste à temps complet de rédacteur.

ARTICLE 2 : **D'AUTORISER** monsieur le président à recruter un agent titulaire ou non titulaire selon les dispositions de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2, (pour les besoins de continuité du service, les emplois permanents peuvent être occupés par des agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire),

ARTICLE 3 : **DE MODIFIER** le tableau des emplois,

ARTICLE 4 : **DE PRECISER** que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier de rédacteur.

ARTICLE 5 : **DE PRECISER** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la collectivité,

ARTICLE 6 : D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les documents afférents.

ARTICLE 7 : D'ADRESSER la présente décision à la sous-préfecture de VIRE.

DECISION 20181218-7 : RH_ORGANISATION DU PÔLE DE VILLERS-BOCAGE : SERVICE À LA POPULATION_POINT INFO 14

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C
Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 2014-80 du 29 janvier 2014 modifiant les dispositions indiciaires applicables aux agents de la catégorie C et de la catégorie B de la fonction publique territoriale

Monsieur le président informe :

- De l'obtention du concours d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe de Madame Marion LAIR, animatrice du point info 14 et chargée de l'accueil sur Les Monts-d'Aunay.
- Rappel les missions du poste :
 - Accueillir et orienter les personnes dans le cadre du point info 14,
 - Assurer le standard et l'accueil de la communauté de communes,
 - Gérer le courrier
 - Assurer du secrétariat
- Rappel l'historique des contrats de Mme Marion LAIR :
 - CAE du 12 juin 2017 au 11 juin 2018,
 - Stagiaire en tant qu'adjoint administratif depuis le 12 juin 2018

Considérant la proposition de Monsieur le Président,

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité :

DECIDE

ARTICLE 1 : DE CREER un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,

ARTICLE 2 : D'AUTORISER monsieur le président à recruter un agent titulaire de la fonction publique territoriale ou non titulaire selon les dispositions de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2, (pour les besoins de continuité du service, les emplois permanents peuvent être occupés par des agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire),

ARTICLE 3 : DE MODIFIER le tableau des emplois.

ARTICLE 4 : DE PRECISER que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

ARTICLE 5 : DE PRECISER que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la collectivité.

ARTICLE 6 : D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les documents afférents.

ARTICLE 7 : D'ADRESSER la présente décision à la Sous-Préfecture de VIRE.

INFORMATIONS

RESSOURCES HUMAINES

INFORMATION 20181218 : RH_RECRUTEMENT D'UN STAGIAIRE

Monsieur le président informe que Madame Laura LELOUTRE est arrivée en tant que stagiaire Bac + 3 Responsable opérationnel d'unité – fonction marketing digital et communication. Elle sera présente du 17/12/2018 au 19/07/2019 au Pôle Ressources (3 jours par semaine). La dépense sera inscrite au budget 2019.

INFORMATION 20181218 : RH_ORGANISATION DU PÔLE DÉCHETS : RECRUTEMENT

Monsieur le président informe que monsieur Valentin DAIGREMONT a été recruté pour le service de collecte. Ce dernier est embauché pour un contrat de 21 heures durant 6 mois.

INFORMATION 20181218 : RH_EVOLUTION DE L'ORGANIGRAMME

Il a été évoqué l'évolution de l'organigramme.

De ce fait, le bureau se questionne sur le positionnement du tourisme au sein du développement économique. Il est précisé que le tourisme fait partie du développement local. Il faudrait plutôt vérifier la transversalité.

Enfin, un détachement du service culture et du service population est envisagé pour effectuer un rééquilibrage des missions.

VOIRIE-BÂTIMENTS-SENTIERS

INFORMATION 20181218 : VBS_VOIRIE : ENROBÉ À FROID (NID DE POULE)

Les communes semblent avoir du mal à effectuer le rebouchage des nids de poule. Il est proposé que la compétence concernant les nids de poules soit transférée à l'intercom.

Points positifs :

- Travailler avec homogénéité sur l'ensemble de PBI
- Le produit appliqué sera de « meilleur qualité » car il n'aura pas été stocké longtemps
- Permet aux communes non équipées et/ou sans agent(s) d'y avoir facilement accès

Points négatifs :

- Ces travaux seront pris sur le budget « Entretien de la voirie »
- Complication de l'organisation des travaux (repérage des nids notamment)

Après échange avec les élus présents à la commission du 28/11/18, il a été décidé que la gestion des nids de poule devait rester à la charge des communes, on ne peut pas concevoir de faire un marché global pour cela.

10h07 : Arrivée de Monsieur Boris BAILLEUL et Madame Cathy PINGAULT, venus expliquer le point sur la zone d'activité Val-d'Arry.

INFORMATION 20181219 : PAT : REPORT DES ATELIERS PCAET

Les ateliers seront proposés lors de la mise en œuvre du PCAET sur des actions précises et ciblées (dernier trimestre 2019- 1er trimestre 2020).

Des rencontres individuelles (SDEC, Mme Solier et Cathy) sont prévues en janvier pour alimenter le programme d'actions avec : la BACER, CCI/CMA/Chambre d'Agriculture, une entreprise de transport sur Villers-Bocage, les Maisons Familiales Rurales et CCAS, l'agriculteur M. PUPET et son projet participatif de photovoltaïque.

Pour ce qui concerne l'information à la population, des propositions seront faites lors de la commission PAT du 18/12 :

- Le salon de l'habitat sera l'occasion de communiquer sur le PCAET.
- Une action avec le cinéma Paradiso via la projection d'un film/documentaire (Home, une vérité qui dérange, Demain...) suivi d'un débat avec le réalisateur ou témoins.

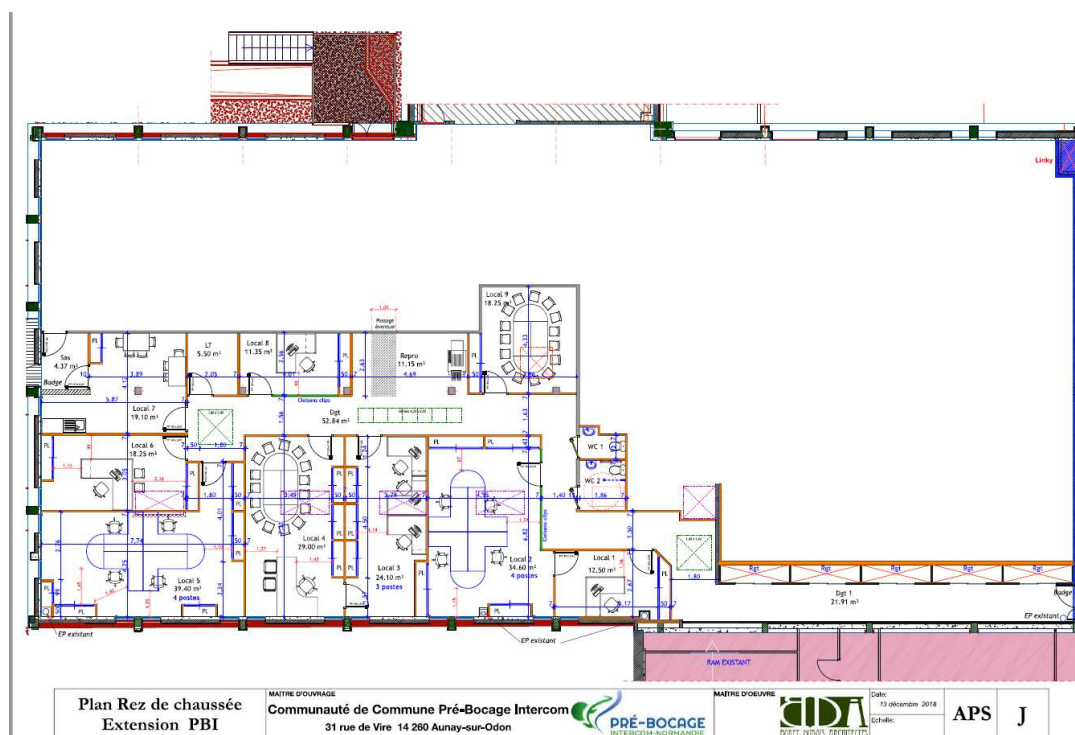
INFORMATION 20181219 : PAT : ZA VAL D'ARRY : PHASAGE TRAVAUX POUR DOSSIER DE SUBVENTION RÉGION

La Région ne finance les projets de zone d'activités qu'au vu d'un déficit théorique basé sur les valeurs des Domaines. Considérant les cessions à venir et les prix de vente fixés par les élus, l'opération ne devrait pas être déficitaire, quel que soit le phasage imaginé. Le Bureau décide de ne pas déposer de dossier de demande de subvention à la Région. Toutefois, une demande sera déposée auprès du Département compte tenu du besoin de trésorerie qu'une telle opération engendre.

Il faudra, toutefois, vérifier ces montants en prenant en compte d'éventuelles plus-values liées aux acquisitions de terrain.

INFORMATION 20181219 : PAT_31 RUE DE VIRE : EXTENSION DES LOCAUX ADMINISTRATIFS

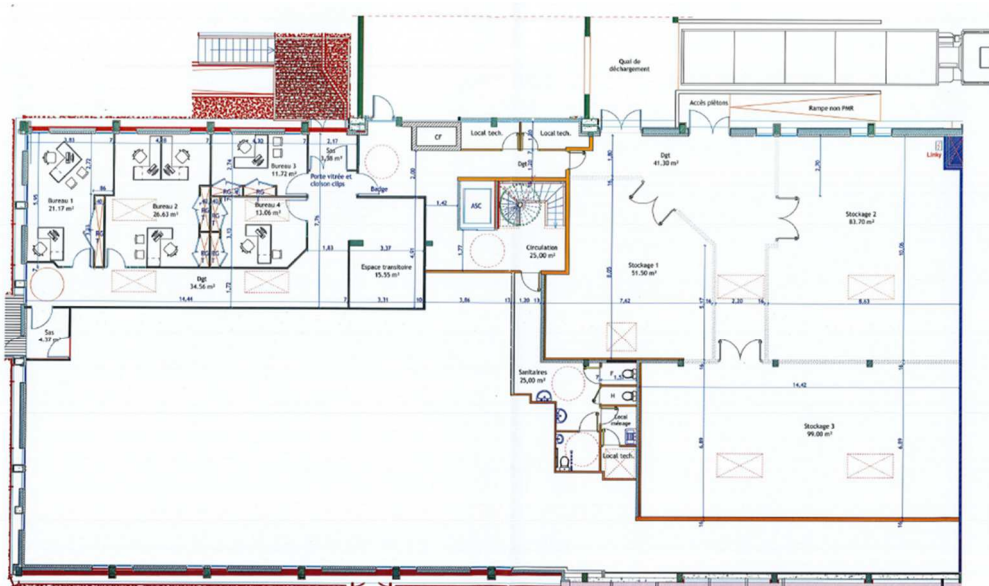
Le plan a été présenté :



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

INFORMATION 20181218 : DEV_31 RUE DE VIRE "VALIDATION DE LA PHASE APS : EXTÉRIEUR ; ACCUEIL ENTREPRISE "

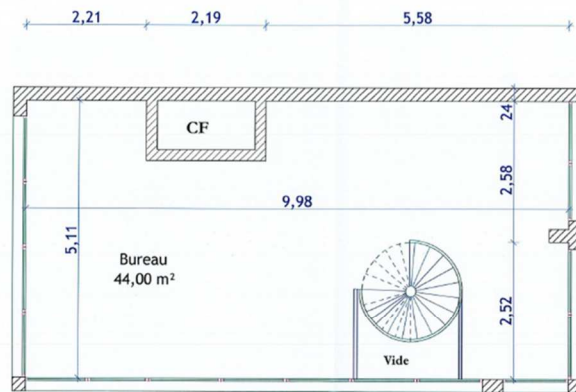
Le Bureau a été informé de la validation de la phase APS.



Maitre d'ouvrage Rch Accueil Entreprises	Maitre d'ouvrage Communauté de Commune Pré-Bocage Intercom	Maitre d'oeuvre CIDA DORÉ DORÉZ ARCHITECTES	Date 17 décembre 2018	APS	I
	31 rue de Vire 14 260 Aunay-sur-Odon				



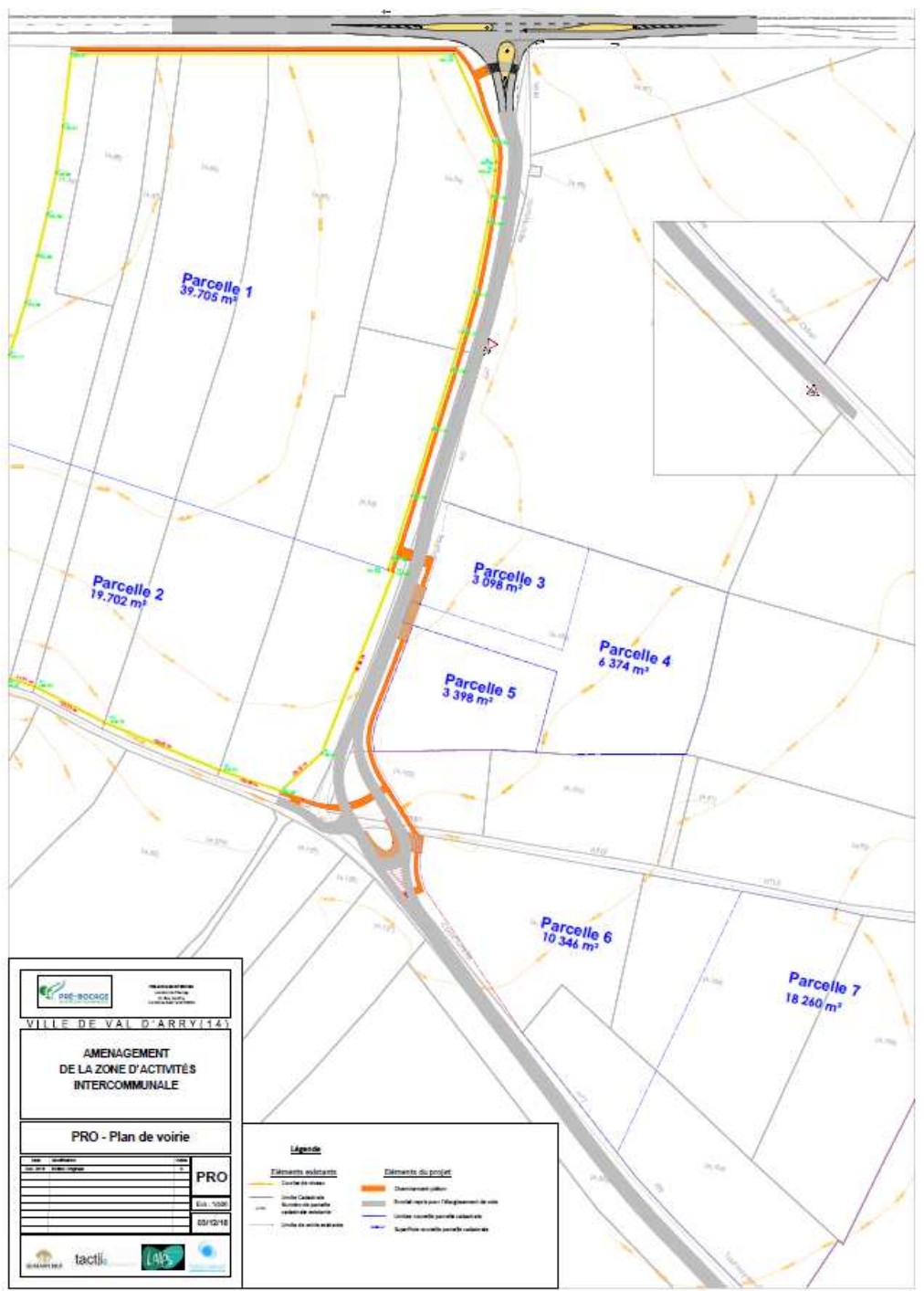
Maitre d'ouvrage R-1 Accueil Entreprises	Maitre d'ouvrage Communauté de Commune Pré-Bocage Intercom	Maitre d'oeuvre CIDA DORÉ DORÉZ ARCHITECTES	Date 17 décembre 2018	APS	I
	31 rue de Vire 14 260 Aunay-sur-Odon				



Bureau vigie	<small>MAITRE D'OUVRAGE</small> Communauté de Commune Pré-Bocage Intercom 31 rue de Vire 14 260 Aunay-sur-Odon		<small>MAITRE D'OEUVRE</small> 	<small>Date:</small> 11 décembre 2018 <small>Echelle:</small>	APS	I
--------------	--	--	---	---	-----	---

INFORMATION 20181218 : DEV_PRÉBO'CAP : AIDE RÉGION

Il est **de nouveau** rappelé au service économique déposer le dossier de demande d'aide à la Région pour Prébo'Cap. Ce dossier est en attente depuis fin octobre.



QUESTIONS DIVERSES

Intervention de Monsieur Olivier COLIN, Vice-président du Conseil Départemental, et de son assistante, pour évoquer la fibre optique-Fibre Calvados sur le territoire. Une discussion pour la mise en place de l'AMO est en cours.

Fin de la séance à 12h05

Affichage fait le 21 décembre 2018

Gérard LEGUAY
Le Président